

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 214**27 février 2003****SOMMAIRE**

Acior Luxembourg, S.à r.l., Dudelange	10262	Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxem-	
Acior Luxembourg, S.à r.l., Dudelange	10262	bourg	10272
Aleuro, S.à r.l., Dudelange	10269	Luxlease S.A., Esch-sur-Alzette	10225
B.R.G. Services S.A., Luxembourg	10235	Moartplaz, S.à r.l., Differdange	10270
Bareis S.A., Luxembourg	10260	Mogeba, Light and Sound, S.à r.l., Sanem	10265
Beim Figaro, S.à r.l., Remich	10269	No Brands S.A., Luxembourg	10226
Brasstown Mansfield I SCA, Luxembourg	10236	Orbilux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	10268
British American Tobacco Brands (Switzerland)		Promeco S.A., Luxembourg	10270
Limited S.A., Luxembourg	10231	Promotions Lahure, S.à r.l., Senningerberg	10269
British American Tobacco Brands (Switzerland)		Rasgor Holding S.A., Schoenfels	10263
Limited S.A., Luxembourg	10234	Real Software Luxembourg S.A., Luxembourg ..	10270
Caredas, S.à r.l., Pétange	10226	RMT Holding S.A., Luxembourg	10260
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H.,		SCG STE Maurice 3, S.à r.l., Luxembourg	10254
Luxembourg	10235	Siba S.A., Luxembourg	10264
CTM Benelux, GmbH, Luxembourg	10264	Unicum S.A., Bettembourg	10265
Epsilux Immobilière S.A., Luxembourg	10269	Unicum S.A., Bettembourg	10265
Etablissements Geiben, S.à r.l., Belvaux	10261	United Companies S.A., Luxembourg	10262
Etablissements Geiben, S.à r.l., Belvaux	10261	United Companies S.A., Luxembourg	10263
Iotalux Immobilière S.A., Luxembourg	10271	West Luxcon Holdings S.A., Luxembourg	10266
Ipsilux Immobilière S.A., Luxembourg	10264	West Luxcon Holdings S.A., Luxembourg	10268
Jawa's Zoo Shop, S.à r.l., Goetzingen	10270	Xilux Immobilière S.A., Luxembourg	10270
Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxem-		Zitalux Immobilière S.A., Luxembourg	10265
bourg	10271		
Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxem-			
bourg	10271		

LUXLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 74.898.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour LUXLEASE S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07783/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

CAREDas, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 77.300.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07646/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

NO BRANDS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixteenth of January.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. SONBERG FINANCIAL LTD., with registered office in Chera Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented Mr Johan Kuylenstierna, private employee, residing in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

2. Mr Johan Kuylenstierna, prenamed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of NO BRANDS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the purchase and the sale of LCD TV Plasma Monitor and other goods related to the electronics and Hi-Fi environment.

In general the company may carry out all operations in real estate or movable assets, commercial, industrial or financial transactions as well as all activities to promote and facilitate in a direct or indirect manner the realisation or extension of the company's purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (31,000.- €) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (10.- €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the sole signature of the managing director. If a managing director has been appointed, he has to be one of the co-signing parties to engage the company.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

The first managing director shall be appointed by the first extraordinary general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Friday of May at 11.00 and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. SONBERG FINANCIAL LTD.	3,099 shares
2. Mr Johan Kuylenstierna	1 share
Total	<u>3,100 shares</u>

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- €) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euros (2,000 €).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

a.- Mr Johan Kuylenstierna, prenamed

b.- Mr Magnus Mandersson, private employee, residing in L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy Vu Lëtzebuerg.

c.- Mr Enrico Maldifassi, private employee, residing in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

3.- Has been appointed managing director:

Mr Magnus Mandersson, prenamed

4. Has been appointed statutory auditor:

KPMG, with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

5. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2004.

6. The registered office of the corporation is established at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. SONBERG FINANCIAL LTD, avec siège social à Chera Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Johan Kuylenstierna, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de NO BRANDS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de «LCD TV Plasma Monitor» et d'autres produits se rapportant à l'électronique et à l'environnement Hi-Fi.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000 €) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- €).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où un administrateur-délégué a été nommé, il doit obligatoirement être co-signataire pour engager la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par la première assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. SONBERG FINANCIAL LTD.	3.099 actions
2. M. Johan Kuylenstierna.	1 action
Total	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (2.000 €).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a.- Monsieur Johan Kuylenstierna, prénommé.
 - b.- Monsieur Magnus Mandersson, employé privé, demeurant à L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy Vu Lëtzebuerg.
 - c.- Monsieur Enrico Maldifassi, employé privé, demeurant à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

3.- A été nommé administrateur-délégué:

Monsieur Magnus Mandersson, prénommé.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

KPMG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

6. Le siège social de la société est fixé à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Kuylenstierna, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 84, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2003.

P. Bettingen.

(07504/202/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (SWITZERLAND) LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.207.

In the year two thousand and two, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (SWITZERLAND) LIMITED, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 89.207 (the «Company»)), incorporated pursuant to a notarial deed on the 18th September 2002, not yet published.

The meeting is declared open at 9.30 with Mr Edmond Ries, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr David Booker, company director, residing in the Netherlands.

The meeting elected as scrutineer Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred eighty seven thousand Swiss Francs (CHF 187,000) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-) to two hundred thirty seven thousand Swiss Francs (CHF 237,000.-).

2 To issue one hundred eighty seven (187) new shares with a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase and to accept the payment of a total share premium of six hundred thirty six Swiss Francs (CHF 636.-).

3 To accept the subscription for the new shares by AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, a company governed by the laws of the United Kingdom and registered in England and Wales, with its registered office located at Globe House, 4, Temple Place, London WC2R 2PG, United Kingdom and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities of AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED.

4 To approve the redemption by the Company of fifty (50) of its own shares and as a consequence to reduce the corporate capital by an amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-) and to allocate such amount to the share premium account of the Company.

5 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

(i) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred eighty seven thousand Swiss Francs (CHF 187,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-) to two hundred thirty seven thousand Swiss Francs (CHF 237,000.-).

Second resolution

The meeting resolves to issue one hundred eighty seven (187) new shares with a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase and to accept the payment of a share premium of six hundred thirty six Swiss Francs (CHF 636.-).

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr William Kelly, solicitor, residing in the United Kingdom, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, prenamed, by virtue of a proxy given in London on 26 November 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, prenamed, for the one hundred eighty seven (187) new shares with a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in all assets and liabilities of BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, prenamed.

The subscriber acting through its duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of all the assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the assets and liabilities so contributed has been given to the undersigned notary.

The above mentioned subscriber acting through its above mentioned attorney-in-fact further declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up and that all assets and liabilities of BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED have been transferred or assigned to the Company. In relation to the said contribution, AUDIEX S.A., réviseurs d'entreprises, with its registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, has prepared a report in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies. Said report, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, contains the following conclusions:

«In our opinion the method of valuation results in a valuation which corresponds at least in number and par value to the 187 shares at a par value of CHF 1,000.- each to be issued and to the total share premium of CHF 50,636.-»

Thereupon, the meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred eighty seven (187) new shares to BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED.

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge that as a consequence of the contribution by BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED of all its assets and liabilities the Company holds fifty (50) shares of the Company's own shares and thereupon and as a consequence to reduce the Company's corporate capital by an amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-) from its present amount of two hundred thirty seven thousand Swiss Francs (CHF 237,000.-) to one hundred eighty seven thousand Swiss Francs (CHF 187,000.-) and to allocate such amount to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company. Article 5 will forthwith read as follows.

«**Art. 5.** The Company has an issued share capital of one hundred eighty seven thousand Swiss Francs (CHF 187,000), divided into one hundred eighty seven (187) shares with a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share fully paid-in.»

There being no further business, the meeting is terminated at 9.45 a.m.

Expenses

The contribution in kind results in the Company benefiting of a contribution of all assets and liabilities of BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED and BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LTD will receive only shares issued by the Company for such contribution and, insofar as both, the Company and BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LTD., are companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital exemption on such contribution.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (SWITZERLAND) LIMITED, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 89.207, constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 2002, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Booker, directeur de sociétés, demeurant au Pays-Bas.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1 Augmentation du capital social émis d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille Francs Suisse (CHF 187.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Francs Suisse (CHF 50.000,-) à deux cent trente-sept mille Francs Suisse (CHF 237.000,-).

2 Emission de cent quatre-vingt-sept (187) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation du capital proposée et acceptation du paiement d'une prime d'émission totale de six cent trente-six Francs Suisse (CHF 636,-).

3 Acceptation de la souscription des nouvelles actions par BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, une société de droit anglais et enregistrée en Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à Globe House, 4, Temple Place, London WC2R 2PG, Royaume Uni et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED.

4 Acceptation du rachat par la Société des cinquante (50) de ses propres actions et par conséquence réduction du capital social d'un montant de cinquante mille Francs Suisse (CHF 50.000,-) et allocation d'un tel montant au compte de prime d'émission de la Société.

5 Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 4).

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille Francs Suisse (CHF 187.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Francs Suisse (CHF 50.000,-) à deux cent trente-sept mille Francs Suisse (CHF 237.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre cent quatre-vingt-sept (187) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) par actions, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée et accepte le paiement d'une prime d'émission de six cent trente-six Francs Suisse (CHF 636,-).

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur William Kelly, avocat, demeurant au Royaume Uni, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, précitée, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 novembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, précitée, à cent quatre-vingt-sept (187) actions avec une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) par action et de libérer intégralement ces actions par apport en nature de tous les actifs et passifs de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, précitée.

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des actifs et passifs à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes no-

tifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actifs et passifs à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actifs et passifs ainsi contribués a été rapportée au notaire soussigné.

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été libérée entièrement et que tous les actifs et passifs de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED ont été transférés à la Société. En relation avec cette prédite contribution, AUDIEX S.A., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a préparé un rapport conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps contient les conclusions suivantes:

«In our opinion the method of valuation results in a valuation which corresponds at least in number and par value to the 187 shares at a par value of CHF 1,000.- each to be issued and to the total share premium of CHF 50,636.-»

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent quatre-vingt-sept (187) actions à BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconnaître qu'en conséquence de la contribution de tous les actifs et passifs de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LIMITED, la Société détient cinquante (50) de ses propres actions et par suite et en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille Francs Suisse (CHF 50.000,-) et de le porter de son montant actuel de deux cent trente-sept mille Francs Suisse (CHF 237.000,-) à cent quatre-vingt-sept mille Francs Suisse (CHF 187.000,-) et d'allouer ce montant au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société. L'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est cent quatre-vingt-sept mille Francs Suisse (CHF 187.000,-) divisé en cent quatre-vingt-sept (187) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) par action, toutes entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Évaluation des Frais

Considérant que l'apport en nature résulte d'une contribution de tous les actifs et passifs de BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LTD., que BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LTD. ne va recevoir que des actions émises par la Société en contrepartie de cette contribution, et que la Société et BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (LUXEMBOURG) LTD. sont des sociétés incorporées dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport pour une telle contribution.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euro (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Ries, D. Booker, T. Loesch, W. Kelly, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

J. Elvinger.

(07895/211/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BRITISH AMERICAN TOBACCO BRANDS (SWITZERLAND) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.207.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07896/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.511.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 décembre 2002 à 12.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph Winandy, et le remercie de sa précieuse collaboration.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

la société GILDA PARTICIPATIONS S.A.

ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. Quintus / GILDA PARTICIPATIONS S.A.

- / Signatures

Administrateur / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07736/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

B.R.G. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.169.

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.R.G. SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 72.169,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 989 du 23 décembre 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Garijo, consultant, demeurant à F-57790 Tressange, 17, rue Bir Hakeim.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrice Rosati, administrateur de sociétés, demeurant à F-57710 Bure, 17, rue Albert Schweitzer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jacques Berger, administrateur de sociétés demeurant à F-57330 Soetrich (Hettange-Grande), 5, Passage des Bruyères.

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement le capital était d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000) chacune,

que ce capital a été converti en trente et un mille euros (€ 31.000), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (€ 24,80) qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 17 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 359 du 5 mars 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Mise en liquidation de la société;

2) Nomination du liquidateur, Monsieur Pascal Garijo.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

Monsieur Pascal Garijo, consultant, demeurant à F-57790 Tressange, 17, rue Bir Hakeim.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Garijo, P. Rosati, J. Berger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2003, vol. 884, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07773/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BRASSTOWN MANSFIELD I SCA, Société en comandite par actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth day of January.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- The company 314 COMMONWEALTH AVE. Inc., a corporation organised under the laws of Delaware, with registered office at c/o CORPORATION SERVICES Co., 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington DE 19808, duly represented by Maître Annette Brewer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on January 10, 2003;

2.- The company BRASSTOWN LLC, a corporation organised under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington DE, 19801, duly represented by Maître Annette Brewer, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on January 10, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation (the «Articles») of a company limited by shares («société en commandite par actions») governed by the relevant laws and the present Articles:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Definitions

Art. 1. Definitions

The Articles means the articles of incorporation of the Company and any subsequent amendments thereto.

The Class A Common Shares means the shares of the Company held by the Class A Shareholders and which entitle the holder to (i) voting rights on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), (ii) the Class A Dividend, and (iii) exclusive rights over the Class A Common Shares Liquidation Preference Amount, as such terms are defined here below.

The Class A Common Share Premium Account means a special account of the Company credited with the amount of the share premium paid by the Class A Shareholders upon subscription of Class A Common Shares, as the case may be, and as it may be reduced from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders, and in the latter case, repaid to the Class A Shareholders.

The Class A Common Shares Liquidation Preference Amount means the sum of:

- The nominal value of the Class A Common Shares, and
- The share premium paid for the Class A Common Shares, decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class A Shareholders.

The Class A Dividend means such proportion of the Net Profits exceeding the Class B Preferred Dividend in respect of any financial year, calculated on an equal share basis, and distributable pro rata to Class A Shareholders, to the extent of the availability of Net Profits in sufficient amount, at the closing of the financial year.

The Class A Shareholders means the holders of Class A Common Shares, who bear an unlimited and joint liability for the debts of the Company (associés commandités/general partners).

The Class B Preferred Dividend means the fixed cumulative preferred dividend amounting to 4.1376% of the Class B Preferred Shares Initial Subscription Price, which shall be payable in priority to the payment of any other dividend, at the closing of the financial year, either directly to the Class B Shareholders or by allocation to the Class B Special Reserve Account.

The Class B Preferred Shares means the shares of the Company held by the Class B Shareholders and which entitle the holder to (i) restricted voting rights subject to the provisions of articles 44 and 46 of the Law and articles 7 and 28 of the Articles, (ii) the Class B Preferred Dividend, and (iii) exclusive rights over the Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount, as such terms are defined here below.

The Class B Preferred Shares Initial Subscription Price means the sum of:

- The nominal value of the Class B Preferred Shares, and
- The share premium paid for the Class B Preferred Shares.

The Class B Preferred Share Premium Account means a special account of the Company credited with the amount of the share premium paid by the Class B Shareholders upon subscription of Class B Preferred Shares, as the case may be, and as it may be reduced from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders, and in the latter case, repaid to the Class B Shareholders.

The Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount means the sum of:

- The nominal value of the Class B Preferred Shares,
- The share premium paid for the Class B Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class B Shareholders, and
- The Class B Special Reserve, if any.

The Class B Shareholders means the holders of Class B Preferred Shares, who bear a limited liability for the debts of the Company (associés commanditaires/limited partners).

The Class B Special Reserve means the amount corresponding to the Class B Preferred Dividend allocated to the Class B Special Reserve Account pursuant to a resolution taken by the General Meeting of Shareholders, at the closing of each financial year, such amount being exclusively attached to the Class B Preferred Shares, without prejudice to an allocation of such amount to the Class B Preferred Share Premium Account decided by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

The Class B Special Reserve Account means the account credited with the Class B Special Reserve, and attached to the Class B Preferred Shares.

The General Meeting of Shareholders means the meetings whereby the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, as the case may be, shall be entitled to exercise their voting rights.

The Manager(s) means any Class A Shareholder(s) entrusted with the management of the Company. Any reference to a Manager (in singular form) shall also refer to a plurality of Managers, as the case may be.

The Total Capital means the aggregate issued and paid-in capital of the Company.

Chapter II.- Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 2. Form, Corporate Name

There is hereby established among the company BRASSTOWN LLC, a corporation organised under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington DE, 19801, a Class A Shareholder and the Manager of the Company, and the company 314 COMMONWEALTH AVE. Inc., a corporation organised under the laws of Delaware, with registered office at c/o CORPORATION SERVICES Co., 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington DE 19808, a Class B Shareholder, and all those who may become owners of the shares hereafter a société en commandite par actions (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of BRASSTOWN MANSFIELD I SCA.

Art. 3. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

It may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted with a simple majority of the vote casts. The registered office may be transferred abroad by an unanimous resolution of the General Meeting of Shareholders, in accordance with article 28 of the Articles.

The Company may have offices and branches only in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 4. Corporate Objectives

The object of the Company is (i) the acquisition by purchase, subscription or otherwise of debt (whether private debentures or notes) or equity (whether common or preferred) securities, in Luxembourg companies or foreign companies, (ii) the making of loans and the acquisition by purchase, equity contribution or otherwise of loans, and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and loans.

The Company may participate in the establishment and development of any financial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, (but only up to USD 1,000,000,000,-) by way of overdraft or similar bank facility) and may issue private debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, sign any documents and perform any acts, including the giving of guarantees and the creation of security interests over its assets, which it may deem useful in the accomplishment and furtherance of its purposes.

Art. 5. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter III.- Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital

The Total Capital of the Company is set at USD 1,991,010,- (one million nine hundred ninety-one thousand and ten United States Dollars) represented by 199,100 (one hundred ninety-nine thousand one hundred) Class A Common Shares and 1 (one) Class B Preferred Share, with a par value of USD 10,- (ten United States Dollars) each.

The Class A Common Shares and the Class B Preferred Share(s) will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares», whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

Separate share premium accounts may be created for the premium (if any) arising out on the issue of Class A Common Shares and Class B Preferred Shares, respectively for the benefit of the holders of the Class A Common Shares and Class B Preferred Shares (together referred to as the «Share Premium Accounts»).

The rights over the balance of the Class A Common Share Premium Account is exclusively attached to the Class A Common Shares.

The rights over the balance of the Class B Preferred Share Premium Account is exclusively attached to the Class B Preferred Shares.

Any allocation of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts to another account of the Company, or any reimbursement of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts requires the consent of the General Meeting of Shareholders (including the Class B Shareholders), given with a simple majority of the vote casts.

The Share Premium Accounts shall be shown separately in the Company's accounts.

The Company will be entitled to create dedicated reserve accounts attached either to the holders of Class A Common Shares and/or to the holders of Class B Preferred Shares, as the case may be.

The Total Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, in accordance with article 28 below.

Art. 7. Voting Rights, Distribution and Liquidation Rights of Shares

The Company will recognize only one holder per Share. Should a Share be held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Class A Common Shares and the Class B Preferred Shares shall constitute separate classes of Shares in the Company, but shall rank pari passu in all respects save as hereinafter specifically provided.

Each Share entitles to the following voting, distribution and liquidation rights in the corporate assets and profits of the Company:

1. The Class A Common Shares:

- i. One vote on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the Law;
- ii. The Class A Dividend;

iii. The Class A Common Shares Liquidation Preference Amount, in the event of a liquidation of the Company, after payment of the Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount to the Class B Shareholders, and provided that sufficient assets are available for distribution among shareholders.

2. The Class B Preferred Shares:

i. One vote on the following matters upon which Class B Shareholders have the right to vote in accordance with article 46 of the Law, and subject to article 44 of the Law:

- a) The issue of new shares carrying preferential rights;
 - b) The determination of the preferential cumulative dividend attached to the Class B Preferred Shares or any other new class of Shares;
 - c) The conversion of Class B Preferred Shares or any other new class of non-voting preferred shares into Class A Common Shares;
 - d) The reduction of the Total Capital of the Company;
 - e) Any change to the corporate object of the Company;
 - f) The issuance of convertible bonds;
 - g) The dissolution of the Company;
 - h) The transformation of the Company into a company of another legal form.
- ii. the Class B Preferred Dividend;

iii. The Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount, in the event of a liquidation of the Company, in priority to the payment of the Class A Common Shares Liquidation Preference Amount to the Class A Shareholders, and provided that sufficient assets are available for distribution among shareholders.

Art. 8. Form of Shares

The Class A Common Shares shall be in registered form only.

The Class B Preferred Shares shall be in registered or bearer form at the request of the holder of the Class B Preferred Shares.

The Shares of the Company are issued as redeemable shares, in accordance with article 49-8 of the Law and article 12 of the Articles.

Art. 9. Transfer of Shares and transfer restrictions

The Class A Common Shares are freely transferable among Class A Shareholders.

Any transfer of Class A Common Shares to a Class B Shareholder or to a non-shareholder requires the consent of a majority of the Class A Shareholders. Failing such consent, the Class A Shareholders, who do not approve the transfer shall be required to purchase the transferred Class A Common Shares, on the basis of the net asset value of the Company (always taking into account the entitlement of Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account) and in proportion to their respective shareholdings.

Any transferor of Class A Common Shares ceases to bear an unlimited liability for the debts of the Company, which shall arise subsequent to the effective date of the transfer agreement. The transferor shall remain liable for the debts arising from obligations entered into prior to the effective date of the transfer agreement.

The transferee of Class A Common Shares shall bear an unlimited liability for the debts of the Company arising subsequent to the effective date of the transfer agreement and shall bear no responsibility for the debts, which have arisen prior to such date.

The Class B Preferred Shares are freely transferable to an existing shareholder.

The transfer restrictions mentioned under articles 10 and 11 of the Articles shall apply with respect to the transfer of Class B Preferred Shares to a non-shareholder.

In case of transfer of Class A Common Shares, and Class B Preferred Shares, the transferee shall be entitled to receive all rights attached to each class of Shares, including the rights over the (i) Class A Common Share Premium Account, and the Class B Preferred Share Premium Account respectively and (ii) the Class B Special Reserve Account (with respect to the transfer of Class B Preferred Shares only).

Art. 10. Pre-emption right

Any Transfer (as defined here below) of Class B Preferred Shares to a non-shareholder shall be subject to the exercise of a pre-emptive right, in favour of the Class A Shareholders, in proportion to their respective shareholdings and in accordance with the terms and conditions set out below.

For the purpose of the present article and the following articles, the term «Transfer» shall mean any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of the Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of these Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

Art. 11. Procedure

Any holder of Class B Preferred Shares who wishes to transfer Class B Preferred Shares (the «Transferor») shall notify the Company of the proposed Transfer. The notice shall indicate the name and address of the contemplated transferee, the number of Class B Preferred Shares to be transferred (the «Transferred Shares»), the proposed price («Proposed Price») and all other terms and conditions of the Transfer (the «Notice»).

Upon receipt of the Notice, the Manager informs immediately the Class A Shareholders of the terms and conditions of the Transfer, by registered letter, a copy of the Notice being attached thereto (the «Letter»).

The Class A Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive right with respect to the Transferred Shares within the period of thirty days from the receipt of the Letter.

The Class A Shareholders, who wish to exercise their pre-emptive rights (the «Pre-empting Shareholders»), shall notify the Manager (at the registered office of the Company) by registered letter with indication of the number of Transferred Shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of the said letter.

The pre-emptive rights shall be exercised (i) at such price as the Transferor and the Pre-empting Shareholders shall agree upon, or (ii) at a price obtained by using a pricing methodology the Transferor and the Pre-empting Shareholders may have agreed on prior to the Notice or, failing either of the preceding two clauses, (iii) at such price as will be determined by an independent expert of an internationally recognised accounting firm of prime repute, appointed by the Transferor and the Pre-empting Shareholders in mutual consent, on basis of the net asset value of the Company, always taking into account the entitlement of the Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account (the«Pre-emption Price»). Failing agreement as to the person of the independent expert, such expert shall be appointed by the Chairman of the Luxembourg Institut des réviseurs d'Entreprises. The net asset value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Transferor and the Pre-empting Shareholders.

If the Pre-empting Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of shares larger than their pro rata entitlement to the Transferred Shares, the number of Transferred Shares they each will acquire shall be determined by the Manager as follows:

a) the Pre-empting Shareholders, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a smaller number of shares than their pro-rata entitlement to the Transferred Shares, will acquire the number of Transferred Shares for which they exercised their pre-emptive right;

b) the Pre-empting Shareholders who have exercised their pre-emptive right with respect to a greater number of shares than their pro-rata entitlement to the Transferred Shares, shall be entitled, in addition to their pro-rata entitlement to the Transferred Shares, to such part of the Transferred Shares remaining after deduction of the Transferred Shares acquired by the Pre-empting Shareholders referred to under a) above, pro-rata to their shareholding in the Company.

If the pre-emptive rights have been only partially exercised over the aggregate number of total Transferred Shares, the Transferred Shares for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Pre-empting Shareholders who have exercised their pre-emptive rights.

The payment of the Pre-emption Price and the Transfer of the Transferred Shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

The pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to the remaining Transferred Shares or with respect to all of the Transferred Shares if no pre-emptive right has been exercised, and the Transferor may transfer all or part of the Transferred Shares, as the case may be, to a third party under the terms and conditions indicated in the Notice and subject to the prior approval of the Manager.

If the Manager does not approve the said transfer to a third party, the Company will have to redeem the relevant shares on basis of the net asset value of the Company, always taking into account the entitlement of Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account. Alternatively, the Manager may nominate a third party to acquire the relevant shares at such price.

Any third party envisaging to acquire the Transferred Shares, shall, prior to the entering into the share purchase agreement, verify that the pre-emption procedure set out above has been duly complied with by the Transferor and that the Manager has duly approved the transfer.

The Company shall refuse to recognize any Transfer and any bearer of Transferred Shares as the owner of the Transferred Shares, whenever the Transfer has been effectuated in breach of the provisions set here above.

The transfer of Class B Preferred Shares, held in bearer form, shall occur exclusively by the delivery of the share certificate, which shall bear the signature of the Manager and, on its back the confirmation from the Manager stating that the transfer of the Class B Preferred Shares to the transferee (whose name will, for such purpose, be mentioned on the back of the certificate) has been accomplished in accordance with the provisions here above. The Company shall not recognize the bearer of the certificate as the owner of the Class B Preferred Shares if the confirmation has not been stated and signed by the Manager on the certificate for his benefit.

Art. 12. Redemption of Shares

The Company is authorized to redeem Class A Common Shares and Class B Preferred Shares, but not prior a period of 10 years ending on the tenth anniversary of the incorporation of the Company.

If the redemption of Shares shall be followed by a share capital reduction, the redemption of Shares shall be approved by a resolution of the General Meeting of Shareholders passed in accordance with the terms of article 28 of the Articles.

The redemption price for a redeemed Share shall be equal to the net asset value of the Share and shall be paid in cash to the holder of the redeemed Share.

Chapter IV.- Management, Supervisory Board

Art. 13. Management

The Company shall be managed by one or more Managers, appointed among and by the Class A Shareholders. The Manager may not be removed from its capacity as Manager of the Company in any event except for gross negligence or willful misconduct.

The company BRASSTOWN L.L.C., prenamed, is appointed Manager of the Company.

The Class B Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 14. Powers of the Manager

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Board, defined here below, are in the competence of the Manager.

The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 15. Liability of the Manager and of the Shareholders

The Class A Shareholders shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company, which cannot be met out of the Company's assets.

The Class B Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in General Meetings of Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium price for each Class B Preferred Share they hold in the Company.

Art. 16. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

In case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the signature of any of the Managers, acting individually.

Art. 17. Dissolution - Incapacity of the Manager

In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board, as defined below, shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the General Meeting of Shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene, the General Meeting of Shareholders in the way provided for by article 24 of these Articles.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the General Meeting of Shareholders shall appoint one or more new Managers.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 18. Supervisory Board

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law, i.e. the Supervisory Board shall have unlimited power of supervision and control over all of the operations of the Company. The Supervisory Board may inspect the books, the correspondence, the minutes, and in general, all the records of the Company.

Semi-annually, the Manager shall provide the Supervisory Board with a statement summarising the assets and liabilities of the Company. The Supervisory Board must report to the General Meeting of Shareholders on the results of the mandate entrusted to its members, making such recommendation as it consider fit, and must inform the meeting of the method adopted by it for verification of the inventories.

The liability of the members of the Supervisory Board, insofar as it derives from their duties of supervision and control, shall be determined according to the same rules as those applicable to the liability of the Manager.

The Supervisory Board may arrange to be assisted by an expert for the purpose of verifying the books and accounts of the Company. The expert must be approved by the Company.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company.

Art. 19. Election

The members of the Supervisory Board will be elected by the General Meeting of Shareholders from a selection of candidates to be proposed by the Manager. The General Meeting of Shareholders will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the General Meeting of Shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a General Meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said board, the remaining members may appoint a person chosen among the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

Art. 20. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board will choose among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, by e-mail or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all of the members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 21. Minutes of meetings of the Supervisory Board

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Chapter V.- General meeting of the Shareholders**Art. 22. Powers of the General Meeting of the Shareholders**

Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of Article 14 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Art. 23. Annual General Meeting

The annual General Meeting of Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 14th day of May at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings

Each of the Manager and the Supervisory Board is entitled to convene other General Meetings of Shareholders.

Such meetings must be convened by the Manager if shareholders representing at least one fifth of the Company's Total Capital so require.

Art. 25. Notice

The shareholders shall meet upon notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is at the request of the Manager, the Supervisory Board or shareholders representing at least one fifth of the Company's Total Capital), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 30 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address.

Should Class B Preferred Shares exist in bearer form, in accordance with article 8 of the Articles, the General Meeting of Shareholders shall be convened by means of notices (including the agenda of the meeting) published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) and in two Luxembourg newspapers.

The agenda for a General Meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance - Representation

All shareholders are entitled to attend and participate at all General Meetings of Shareholders.

The holders of Class A Common Shares are entitled to vote on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the Law and with the present Articles.

The holders of Class B Preferred Shares are not entitled to vote at the General Meeting of Shareholders unless such right is granted to them by virtue of article 46 of the Law, as referred to under article 7 of the present Articles, or by virtue of the present Articles.

In such case where the holders of Class B Preferred Shares are entitled to vote, each of the Class B Preferred Shares entitles to one vote.

Should the holders of Class B Preferred Shares be entitled to vote, all the shareholders will vote as one single class unless applicable law or the Articles requires for a separate class vote.

All the shareholders will vote as one class except on amendments of the present Articles modifying or abrogating the respective rights of one or more classes of shares.

A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, e-mail, telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by e-mail or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any General Meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares may only appoint one representative to represent them at the general meeting.

Art. 27. Proceedings

The General Meeting of Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the General Meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The General Meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the present individuals.

They together form the board of the General Meeting of Shareholders.

Art. 28. Vote

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The General Meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote, subject to the provisions of article 26 above.

Except as otherwise required by law or otherwise provided herein, resolutions of a General Meeting of Shareholders duly convened shall require the affirmative vote of a simple majority of the votes cast by (i) the Class A Shareholders, present or represented, for all matters other than those for which the vote of all shareholders, including Class B Shareholders are required in accordance with the Law and the present Articles, (ii) the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, voting together as a single class, present or represented, with respect to the matters set forth in article 46 of the Law, as referred to under article 7 of the present Articles, and those set forth here below, and (iii) the Class A Shareholders, present or represented, and the unanimous consent of the Class B Shareholders with respect to the allocation of the Class B Preferred Dividend to the Class B Special Reserve, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

An extraordinary General Meeting of Shareholders duly convened shall amend any provisions of the Articles. Such resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by (i) the Class A Shareholders, present or represented, for all amendments of the Articles other than those for which the vote of all shareholders, including Class B Shareholders are required in accordance with the Law and the present Articles, (ii) the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, voting together as a single class, present or represented, with respect to the amendments of the Articles set forth in article 46 of the Law, as referred to under article 7 of the present Articles, and those set forth here below (other than the amendments mentioned hereafter under item (iii)), and (iii) the Class A Shareholders, and respectively the Class B Shareholders, present or represented, voting each as separate classes, with respect to any amendments of the Articles affecting in any way the rights of the Class B Shareholders, in accordance with article 68 of the Law, including the issue of new shares carrying preferential rights and the conversion of Class B Preferred Shares into Class A Common Shares, as referred to under article 7 of the Articles, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

The following matters shall require an unanimous consent of all the shareholders, including the Class B Shareholders:

1) the transfer of the registered office of the Company in a foreign jurisdiction;

2) any modification of the calculation method or of the percentage of the Class B Preferred Shares Initial Subscription Price, mentioned under the definition of the Class B Preferred Dividend, under article 1 of the Articles, used to determine the Class B Preferred Dividend.

Each reimbursement of share premium account requires the affirmative vote of a simple majority of the votes cast by all of the shareholders, including the Class B Shareholders.

Chapter VI.- Financial Year, Profit Sharing, and Statutory Auditor**Art. 29. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.

Art. 30. Annual Accounts

The annual accounts are drawn up by the Manager as at the end of each financial year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, and available for distribution, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period (the «Net Profits»).

From the Net Profits, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

Interim dividends may, subject to the conditions set forth by Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 31. Profit Sharing

Upon the closing of each financial year, the General Meeting of Shareholders shall establish, in accordance with article 46 of the Law, the existence of sufficient Net Profits in order to determine the availability of the Class B Preferred Dividend.

Subject to the Class B Shareholders' unanimous consent, the annual General Meeting of Shareholders may decide to allocate the Class B Preferred Dividend to the Class B Special Reserve Account, which will remain attached to the Class B Preferred Shares.

Subject to the provisions set forth here above, the Shares shall participate in the payment of dividends (interim or final as the case may be) in the following order of priority:

In accordance with the provisions set out here above, the amount of the Class B Preferred Dividend must be paid first to the Class B Shareholders in full out of any final dividend or allocated first to the Class B Special Reserve Account, in accordance with the provisions set out above, before the payment of any other dividend, as the case may be, to the Class A Shareholders.

The amount of the Class A Dividend must be paid to the Class A Shareholders in full out of any final dividend, after the payment of the Class B Preferred Dividend.

Art. 32. Statutory Auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor, which may be shareholders or not.

The statutory auditor shall be elected by the annual General Meeting of Shareholders for a maximum period of six years. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation

Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a resolution passed at a General Meeting of Shareholders, including Class B Shareholders, in accordance with article 28 above.

Shall the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed, in priority to the Class B Shareholders by the reimbursement of the Class B Preferred Shares Liquidation Preference Amount, and if sufficient assets are available to the Class A Shareholders by the reimbursement of the Class A Common Shares Liquidation Preference Amount.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 34. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first fiscal year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription and payment

The appearing parties, duly represented, hereby declare to subscribe to the Shares issued by the Company as follows:

1) The Company BRASSTOWN LLC, prenamed, subscribes to 199,100 (one hundred ninety-nine thousand one hundred) Class A Common Shares, and pays them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of USD 2,190,100,- (two million one hundred ninety thousand one hundred United States Dollars), such amount including (i) the payment of USD 1,991,000 (one million nine hundred ninety-one thousand United States Dollars) to the nominal share capital of the Company and (ii) the payment of USD 199,100 (one hundred ninety-nine thousand one hundred United States Dollars) to the Class A Common Share Premium Account; and

2) The company 314 COMMONWEALTH AVE. Inc., prenamed, subscribes to 1 (one) Class B Preferred Share, and pays it up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of USD 10,000,- (ten thousand United States Dollars), such amount including (i) the payment of USD 10,- (ten United States Dollars) to the nominal share capital of the Company and (ii) the payment of USD 9,990,- (nine thousand nine hundred ninety United States Dollars) to the Class B Preferred Share Premium Account.

Evidence of the above cash payments, as listed under items 1 and 2, has been given to the undersigned notary by a certificate dated on January 10, 2003 issued by the BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, with registered office in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, to the undersigned notary who formally acknowledges the availability of the aggregate amount of USD 2,200,100,- (two million two hundred thousand one hundred United States Dollars).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 29,000,- (twenty-nine thousand euro).

For the purpose of registration, the capital of the Company is evaluated at EUR 2,146,308.78 (two million one hundred forty-six thousand three hundred and eight euro and seventy-eight cents) and the shares premium are evaluated at EUR 225,399.02 (two hundred twenty-five thousand three hundred and ninety-nine euro and two cents), so the total sum is EUR 2,371,707.80 (two million three hundred seventy-one thousand seven hundred seven euro and eighty cents).

Extraordinary general meeting

The above appearing parties, duly represented, representing the entirety of the subscribed share capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting»). The Class A Shareholder having stated that the Meeting is regularly constituted, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- The number of the members of the Supervisory Board is set at three (3) and that of the statutory auditor at one (1);
- 3.- The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:
 - Mr Alexis Kamarowsky, occupation company director, residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Mr Federigo Cannizzaro, company director, residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and
 - Mr Jean-Marc Debaty, company director, residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 4.- The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, is appointed as statutory auditor.
- 5.- The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2004.
- 6.- The term of office of the statutory auditor shall end at the annual general meeting to be held in 2004.

The Class B Shareholder has, at this stage of the Meeting, regained its voting rights in accordance with article 7 of the Articles, in order to take, together with the Class A Shareholder the following resolution:

7.- The amount of USD 1,- (one United States Dollar) shall be deducted from the Class B Preferred Share Premium Account and allocated to the legal reserve of the Company, and the amount of USD 199,100,- (one hundred ninety-nine thousand one hundred United States Dollars) shall be deducted from the Class A Common Share Premium Account and allocated to the legal reserve of the Company, in accordance with article 30 of the Articles.

Following the seventh resolution, the shareholders acknowledge that the legal reserve account of the Company is credited with an amount of USD 199,101,- (one hundred ninety-nine thousand one hundred and one United States Dollars), representing 10% of the nominal share capital of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société 314 COMMONWEALTH AVE. Inc., une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICES Co., 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington DE 19808, dûment représentée par Maître Annette Brewer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 10 janvier 2003;

2.- La société BRASSTOWN LLC, une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington DE, 19801,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 10 janvier 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant exposé, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts suivant (les «Statuts») d'une société en commandite par actions régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Chapitre I^{er}.- Définitions

Art. 1^{er}. Définitions

Les Statuts désignent les statuts de la Société et toute modification subséquente.

Les Actions Ordinaires Classe A désignent les actions de la Société détenues par les Actionnaires Classe A et donnant au porteur droit (i) à des droits de vote sur toutes questions pour lesquelles les actionnaires ont droit de vote en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), (ii) au Dividende Classe A, et (iii) à des droits exclusifs sur le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A, dont les termes sont ci-après définis.

Le Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A désigne le compte spécial de la Société crédité du montant de la prime d'émission payée par les Actionnaires Classe A lors de la souscription d'Actions Ordinaires Classe A, le cas échéant, et tel qu'il peut être réduit, de temps en temps, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires et, dans ce cas, reversé aux Actionnaires Classe A.

Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A désigne la somme de:

- La valeur nominale des Actions Ordinaires Classe A et,
- La prime d'émission payée pour les Actions Ordinaires Classe A, et réduite de tout montant de la prime d'émission qui aurait déjà été reversé aux Actionnaires Classe A.

Le Dividende Classe A désigne la proportion du Bénéfice Net excédant le Dividende Préférentiel Classe B pour chaque exercice social, calculée sur base d'une portion égale, et distribuable proportionnellement aux Actionnaires Classe A, à la condition qu'un montant suffisant de Bénéfices Nets soit disponible à la clôture de l'exercice social.

Les Actionnaires Classe A désignent les détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A, lesquels sont tenus de manière illimitée et conjointe des dettes de la Société (associés commandités/general partners).

Le Dividende Préférentiel Classe B désigne le dividende fixe cumulatif et préférentiel, s'élevant à 4,1376% du Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B, dont le paiement est prioritaire au paiement de tout autre dividende, à la clôture de l'exercice social, soit directement aux Actionnaires Classe B soit par affectation au Compte Réserve Spécial Classe B.

Les Actions Préférentielles Classe B désignent les actions de la Société détenues par les Actionnaires Classe B et donnant au porteur droit (i) à des droits de votes restreints, soumis aux dispositions des articles 44 et 46 de la Loi et des articles 7 et 28 des Statuts, (ii) au Dividende Préférentiel Classe B, et (iii) à des droits exclusifs sur le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B, dont les termes sont ci-après définis.

Le Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B désigne la somme de:

- La valeur nominale des Actions Préférentielles Classe B et,
- La prime d'émission payée pour les Actions Préférentielles Classe B.

Le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B désigne un compte spécial de la Société crédité du montant de la prime d'émission payée par les Actionnaires Classe B lors de la souscription des Actions Préférentielles

Classe B, le cas échéant, et tel qu'il peut être réduit de temps par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, et dans ce cas, reversé aux Actionnaires Classe B.

Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B désigne la somme de:

- La valeur nominale des Actions Préférentielles Classe B,
- La prime d'émission payée pour les Actions Préférentielles Classe B, réduite de tout montant de la prime d'émission qui aurait déjà été reversée aux Actionnaires Classe B, et
- La Réserve Spéciale Classe B, s'il en existe une.

Les Actionnaires Classe B désignent les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B, lesquels sont tenus d'une responsabilité limitée quant aux dettes de la Société (associés commanditaires/limited partners).

La Réserve Spéciale Classe B désigne le montant correspondant au Dividende Préférentiel Classe B affecté au Compte Réserve Spécial Classe B par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, à la clôture de chaque exercice social, ledit montant étant exclusivement attaché aux Actions Préférentielles Classe B, sans préjudice de l'affectation dudit montant au Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B décidée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Compte Réserve Spéciale Classe B désigne le compte crédité de la Réserve Spéciale Classe B, et attaché aux Actions Préférentielles Classe B.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désigne les assemblées au cours desquelles les Actionnaires Classe A et les Actionnaires Classe B, le cas échéant, peuvent exercer leurs droits de vote.

Le(s) Gérant(s) désigne(nt) tout Actionnaire(s) Classe A en charge de la gestion de la Société. Toute référence à un Gérant (au singulier) visera également une pluralité de Gérants, selon les cas.

Le Capital Total désigne l'ensemble du capital souscrit et libéré de la Société.

Chapitre II.- Forme sociale, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 2. Forme sociale, Raison Sociale

Il est formé entre la société BRASSTOWN LLC, une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington DE, 19801, Actionnaire Classe A et Gérant de la Société, et la société 314 COMMONWEALTH AVE. Inc., une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICES Co., 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington DE 19808, Actionnaire Classe B, et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions dans le futur, une société en commandite par actions (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société est constituée sous le nom de BRASSTOWN MANSFIELD I SCA.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la ville de Luxembourg par une résolution du Gérant.

Le siège social pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise à la majorité simple des votes émis. Le siège social peut être transféré à l'étranger par une résolution unanime de l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément à l'article 28 des Statuts.

La Société ne peut avoir de succursales ou d'autres bureaux que dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cas où le Gérant déciderait que des circonstances politiques, économiques ou sociales exceptionnelles, déclarées ou imminentes, susceptibles d'entraver les activités normales de la Société dans les locaux de son siège social, ou de perturber les communications avec le siège ou entre ledit siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être momentanément transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. Ce type de mesures provisoires n'affectera pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées par le Gérant à toute partie intéressée.

Art. 4. Objet Social

L'objet de la Société est (i) l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou de toute forme d'emprunts (sous forme d'obligations privées ou de reconnaissances de dettes) ou de prises de participations (ordinaires ou préférentielles), dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) la conclusion de prêts et l'acquisition par voie d'achat, souscription, ou de toute forme de prêts, ainsi que (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de titres et de prêts.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut leur prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, de sûretés ou d'une autre manière.

La Société peut contracter des emprunts de toute sorte (mais seulement jusqu'à concurrence de USD 1.000.000.000,-) par voie d'avance en compte courant ou de facilités bancaires similaires et peut procéder à l'émission d'obligations privées.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, à procéder à toute opération, signer tout document et accomplir tout acte qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement et du développement de son objet social, y compris la possibilité de donner des garanties et sûretés sur ses actifs

Art. 5. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre III.- Capital social, Actions

Art. 6. Capital Social

Le Capital Total de la Société est fixé à USD 1.991.010,- (un million neuf cent quatre-vingt-onze mille et dix dollars américains) représenté par 199.100 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent) Actions Ordinaires Classe A et 1 (une) Action Préférentielle Classe B, d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune.

Les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B seront individuellement dénommées une «Action» et collectivement dénommées les «Actions» chaque fois qu'il n'y aura pas lieu de se référer à une catégorie déterminée d'actions. Des comptes primes d'émissions distincts pourront être créés pour les primes (s'il en existe) relatives à l'émission d'Actions Ordinaires Classe A et d'Actions Préférentielles Classe B, respectivement en faveur des propriétaires des Actions Ordinaires Classe A et des Actions Préférentielles Classe B (communément dénommées les «Comptes Primes d'Emission»).

Les droits sur le solde du Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A sont exclusivement attachés aux Actions Ordinaires Classe A.

Les droits sur le solde du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B sont exclusivement attachés aux Actions Préférentielles Classe B.

Toute affectation de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission à un autre compte de la Société, ou tout remboursement de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission requiert le consentement de l'Assemblée Générale des Actionnaires (y compris les Actionnaires Classe B), donné à une majorité simple des votes émis.

Les Comptes de Primes d'Emission devront apparaître de façon distincte dans les comptes de la Société.

La Société est autorisée à créer des comptes réserves spécifiques attachés aux détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A et/ou d'Actions Préférentielles Classe B, selon les cas.

Le Capital Total de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 28 ci-après.

Art. 7. Droits de Vote, droits de Distribution et Liquidation des Actions

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B constituent des classes d'Actions séparées dans la Société, mais seront toujours considérées de manière égalitaire, sauf dans les cas expressément mentionnés ci-après.

Chaque Action procure les droits de vote, de distribution et de liquidation ci-après détaillés, dans l'actif social et les bénéfices de la Société:

1. Les Actions Ordinaires Classe A:

- i. Un vote sur toutes les questions sur lesquelles les Actionnaires ont le droit de vote conformément à la Loi;
- ii. Le Dividende Classe A;

iii. Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A, en cas de liquidation de la Société, après paiement du Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B aux détenteurs d'Actions Classe B, et sous réserve que les actifs suffisant soient disponibles pour procéder à la distribution entre les Actionnaires.

2. Les Actions Préférentielles Classe B:

i. Un vote sur les questions sur lesquelles les Actionnaires Classe B ont le droit de vote conformément à l'article 46 de la Loi, et sous réserve de l'article 44 de la Loi:

- a) L'émission de nouvelles actions porteuses de droits préférentiels;
- b) La détermination du dividende cumulatif fixe attaché aux Actions Préférentielles Classe B ou à toute autre nouvelle classe d'Actions;
- c) La conversion d'Actions Préférentielles Classe B ou de toute autre nouvelle classe d'actions préférentielles sans droit de vote en Actions Ordinaires Classe A;
- d) La réduction du Capital Total de la Société;
- e) Tout changement de l'objet social de la Société;
- f) L'émission d'obligations convertibles;
- g) La dissolution de la Société;
- h) La transformation de la Société en une autre forme de Société.

ii. Le Dividende Préférentiel Classe B;

iii. Le Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B, en cas de liquidation de la Société, avec priorité sur le paiement du Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A aux Actionnaires Classe A, et sous réserve que les actifs suffisant soient disponibles pour procéder à la distribution entre les Actionnaires.

Art. 8. Forme des Actions

Les Actions Ordinaires Classe A seront des actions nominatives uniquement.

Les Actions Préférentielles Classe B seront nominatives ou au porteur à la demande du détenteur des Actions Préférentielles Classe B.

Les Actions de la Société sont émises sous la forme d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la Loi et à l'article 12 des Statuts.

Art. 9. Cessions d'Actions et restrictions aux cessions

Les Actions Classe A sont librement cessibles entre Actionnaires Classe A.

Toute cession d'Actions Ordinaires Classe A à un Actionnaire Classe B ou à un non actionnaire requiert le consentement d'une majorité des Actionnaires Classe A. A défaut d'un tel consentement, il peut être requis des Actionnaires Classe A, qui n'approuvent pas le transfert, qu'ils achètent les Actions Ordinaires Classe A cédées, sur la base de la valeur de l'actif net de la Société (toujours en prenant en considération le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B) et en proportion de leurs participations respectives.

Tout cédant d'Actions Ordinaires Classe A cesse de supporter la responsabilité illimitée encourue pour les dettes de la Société qui naîtraient après la date à laquelle l'accord de cession prendra effet. Le cédant restera responsable des dettes provenant d'obligations contractées avant la prise d'effet de l'accord de cession.

Le cessionnaire des Actions Ordinaires Classe A sera responsable de manière illimitée des dettes de la Société qui naîtront après la date de prise d'effet de l'accord de cession et ne supportera aucune responsabilité quant aux dettes nées avant ladite date.

Les Actions Préférentielles Classe B sont librement cessibles à un actionnaire existant.

Les restrictions aux cessions mentionnées sous les articles 10 et 11 des Statuts s'appliquent en ce qui concerne la cession d'Actions Préférentielles Classe B à un non-actionnaire.

En cas de transfert d'Actions Ordinaires Classe A et d'Actions Préférentielles Classe B, le cessionnaire sera autorisé à recevoir tous droits attachés à chaque classe d'actions, y compris les droits relatifs au (i) Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A et respectivement au Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B, et (ii) au Compte Réserve Spéciale Classe B (uniquement en ce qui concerne une cession d'Actions Préférentielles Classe B).

Art. 10. Droit de Prémption

Tout transfert (tel que définit ci-après) d'Actions Préférentielles Classe B à un non-actionnaire sera soumis à l'exercice d'un droit de prémption, en faveur des Actionnaires Classe A, en proportion de leurs participations respectives et conformément aux termes et conditions définis ci-après.

Pour les besoins du présent article et des articles suivants, le terme «Cession» doit être défini comme toute transaction qui a pour but ou pour conséquence la cession d'Actions ou d'un droit réel sur les Actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, même lorsque la cession est effectuée par vente publique, volontairement ou en vertu d'une décision judiciaire, y compris, de manière non exhaustive, les ventes, apports, opération d'échanges, transfert de l'universalité des actifs, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou opérations similaires, de même que l'octroi d'options d'achat ou de vente d'Actions ou la conclusion d'un accord de «swap» ou autre accord, qui aboutirait à une cession partielle ou totale des bénéfices économiques, de la propriété, des droits de vote de ces Actions, sans égard quant au fait que cette transaction soit réalisée au moyen de l'octroi de garanties, en espèce ou autrement.

Art. 11. Procédure

Tout détenteur d'Actions Préférentielles Classe B qui souhaite céder des Actions Préférentielles Classe B (le «Cédant») doit notifier la cession proposée à la Société. La notification doit indiquer le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, le nombre d'Actions Préférentielles Classe B à céder (les «Actions Cédées»), le prix proposé («Prix Proposé») et l'ensemble des conditions de la Cession (la «Notification»).

A réception de la Notification, le Gérant informe immédiatement les Actionnaires Classe A des conditions de la Cession, par lettre recommandée, à laquelle est jointe une copie de la Notification (la «Lettre»).

Les Actionnaires Classe A auront le droit d'exercer leur droit de prémption sur les Actions Cédées endéans une période de trente jours à compter de la réception de la Lettre.

Les Actionnaires Classe A, qui souhaitent exercer leur droit de prémption (les «Actionnaires Prémpteurs»), doivent notifier le Gérant (au siège social de la Société) par lettre recommandée avec indication du nombre des Actions Cédées pour lesquelles ils exercent leur droit de prémption. Le droit de prémption sera réputé avoir été exercé à la date d'envoi de ladite lettre.

Les droits de prémption seront exercés (i) au prix convenu entre le Cédant et les Actionnaires Prémpteurs, ou (ii) à un prix obtenu selon la méthode de fixation du prix convenue entre le Cessionnaire et les Actionnaires Prémpteurs préalablement à la Notification ou, en cas d'échec des deux clauses précédentes, (iii) à tel prix qui sera déterminé par un expert indépendant d'une firme de comptabilité de première réputation et internationalement reconnue, désigné d'un commun accord par le Cédant et les Actionnaires Prémpteurs, sur base de la valeur de l'actif net de la Société, prenant toujours en compte le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B (le «Prix de Prémption»). A défaut d'un tel accord sur la personne de l'expert indépendant, ledit expert sera désigné par le Président de l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'Entreprises. La détermination de la valeur de l'actif net par l'expert indépendant sera définitive et s'imposera au Cédant et aux Actionnaires Prémpteurs.

Si les Actionnaires Prémpteurs exercent les droits de prémption pour un nombre d'actions supérieur à ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées, le nombre d'Actions Cédées que chacun acquerra sera déterminé par le Gérant comme suit:

a) Les Actionnaires Prémpteurs, qui ont exercé leur droit de prémption pour tout ou pour un nombre d'actions inférieur à ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées, acquerront le nombre d'Actions Cédées pour lesquelles ils ont exercé leur droit de prémption;

b) Les Actionnaires Prémpteurs qui ont exercé leur droit de prémption pour un nombre d'actions supérieur à ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées auront droit, en plus de ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées, à la part restante de ces Actions Cédées après déduction des Actions Cédées acquises par les Actionnaires Prémpteurs susvisés au point a), au prorata de leur participation dans la Société.

Si le droit de préemption n'a été que partiellement exercé sur le nombre total de toutes les Actions Cédées, les Actions Cédées pour lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Actionnaires Préempteurs qui ont exercé leur droit de préemption.

Le paiement du Prix de Préemption et le transfert des Actions Cédées auront lieu simultanément endéans les trente (30) jours après l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

Le droit de préemption ne sera pas considéré comme ayant été exercé en ce qui concerne les Actions Cédées restantes ou concernant l'ensemble des Actions Cédées si aucun droit de préemption n'a été exercé, et le Cédant peut transférer tout ou partie des Actions Cédées, selon le cas, à un tiers dans les conditions décrites dans la Notification et sous réserve de l'approbation préalable du Gérant.

Si le Gérant n'approuve pas ledit transfert à un tiers, la Société devra racheter les actions concernées sur la base de la valeur de l'actif net de la Société, toujours en prenant en considération le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Émission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B. Alternativement, le Gérant pourra nommer un tiers acquéreur aux fins d'acquérir les actions concernées au prix mentionné ci-avant.

Tout tiers envisageant d'acquérir des Actions Cédées doit, avant la conclusion d'un contrat d'achat d'actions, vérifier que la procédure de préemption ci-dessus décrite a été dûment observée par le Cédant et que le Gérant a dûment approuvé la Cession.

La Société refusera de reconnaître toute Cession et tout porteur d'Actions Cédées comme le propriétaire des Actions Cédées, dès lors que la Cession a été effectuée en violation des dispositions ci-dessus établies.

Le transfert des Actions Préférentielles Classe B, détenues au porteur, sera effectué par la remise d'un certificat d'action, lequel devra porter la signature du Gérant et à son verso la confirmation apposée par le Gérant que le transfert au cessionnaire (dont le nom sera, pour cette raison, mentionné au verso du certificat) des Actions Préférentielles Classe B a été accompli en conformité avec les dispositions établies ci-dessus. La Société ne reconnaîtra pas le porteur d'un certificat comme étant propriétaire des Actions Préférentielles Classe B si cette confirmation n'a pas été établie et signée par le Gérant sur le certificat en faveur du cessionnaire.

Art. 12. Rachat d'Actions

La Société est autorisée à racheter les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B, mais pas avant une période de 10 ans prenant fin lors du dixième anniversaire de la constitution de la Société.

Si le rachat d'Actions doit être suivi d'une réduction de capital, le rachat d'Actions devra être approuvé par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts.

Le prix de rachat pour une Action rachetée devra être égal à la valeur de l'actif net de l'Action et devra être payé en espèce au détenteur de l'Action rachetée.

Chapitre IV.- Gérance, Surveillance

Art. 13. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, nommés parmi et par les Actionnaires Classe A.

Le Gérant ne peut en aucun cas être révoqué de sa qualité de Gérant de la Société sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

La société BRASSTOWN LLC, précitée, est nommée Gérant de la Société.

Les Actionnaires Classe B ne peuvent ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte nécessaire et utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, y compris tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance défini ci-après, sont en conséquence de la compétence du Gérant.

Le Gérant aura le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, de mener à bien tous les objectifs de la Société et d'exécuter tous les actes, de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres opérations qui seraient nécessaires, opportunes, utiles ou accessoires à cet effet. Sauf dispositions expresses contraires, le Gérant a et aura tout pouvoir d'exercer selon sa propre appréciation au nom et pour compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour mener à bien les objectifs de la Société.

Art. 15. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires

Les Actionnaires Classe A, seront personnellement, conjointement et séparément responsables avec la Société de toutes les dettes de la Société, qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les Actionnaires Classe B doivent s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque manière que ce soit et en quelque qualité que ce soit, autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires en Assemblée Générale des Actionnaires et ne pourront être responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et du prix de la prime d'émission de chaque Action Préférentielle Classe B qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Représentation de la Société

La Société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

En cas de pluralité de Gérants, la Société sera engagée par la signature de l'un quelconque des Gérants, agissant individuellement.

Art. 17. Dissolution - Incapacité du Gérant

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque, pour quelque autre raison que ce soit, il est impossible au Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance, tel que défini ci-après, devra désigner un ou plusieurs administrateurs, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires, jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires se réunisse.

Endéans les quinze jours suivant leur nomination, les administrateurs devront convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les formes prévues par l'article 24 des Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent dans l'accomplissement des actes urgents et des actes d'administration courante jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne un ou plusieurs Gérants.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Conseil de Surveillance

Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris plus particulièrement ses livres et comptes, devront être supervisées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Pour l'accomplissement de ses devoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance devra avoir les pouvoirs d'un Réviseur d'Entreprises, tels qu'énoncés par l'article 62 de la Loi, à savoir le Conseil de Surveillance devra avoir un pouvoir de supervision et de contrôle illimité sur toutes les opérations de la Société. Le Conseil de Surveillance peut inspecter les livres, la correspondance, les procès-verbaux, et en général tous les registres de la Société.

Semestriellement, le Gérant devra fournir au Conseil de Surveillance un état récapitulatif des actifs et passifs de la Société. Le Conseil de Surveillance doit faire rapport à l'Assemblée Générale des Actionnaires des résultats du mandat confié à ses membres, faisant toute recommandation qu'il considère appropriée, et doit informer l'assemblée de la méthode adoptée par lui pour la vérification des inventaires.

La responsabilité des membres du Conseil de Surveillance, dans la mesure où elle résulte de leur devoir de supervision et de contrôle, devra être déterminée conformément aux mêmes règles que celles applicables à la responsabilité du Gérant.

Le Conseil de Surveillance peut convenir d'être assisté par un expert dans le but de vérifier les livres et comptes de la Société. L'expert doit être approuvé par la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 19. Election

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires parmi une sélection de candidats à proposer par le Gérant. L'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant excéder six ans, et ils poursuivront leur fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont éligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Dans le cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance passerait en dessous de trois, le Gérant devra convoquer sur-le-champ une Assemblée Générale des Actionnaires en vue de pourvoir à de telles vacances.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont provisoirement empêchés d'assister aux réunions du dit conseil, les membres restants pourront désigner une personne choisie parmi les actionnaires pour les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils soient capables de reprendre leurs fonctions.

Art. 20. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un Président. Il choisira aussi un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil de Surveillance, qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du président. Une réunion devra être convoquée si deux quelconques des membres le réclament.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le conseil de surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par vote de la majorité des présents à ladite réunion.

Les convocations écrites de chaque réunion du Conseil de Surveillance seront adressées par lettre, par e-mail ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auxquels cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'agenda y relatif.

Il pourra être renoncé à la notification par accord de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, par e-mail ou par télécopie. Il n'est pas requis de convocation séparée pour les réunions tenues à des heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chacun des membres du Conseil de Surveillance peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant, par lettre, par e-mail ou par télécopie tout autre membre comme son représentant.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres pourront participer à une réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou au par tout autre moyen de communication permettant aux personnes participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les membres, est appropriée et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Surveillance, qui serait dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou le secrétaire. Les procurations resteront jointes.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Chapitre V.- Assemblée générale des Actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 14 et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu des présents Statuts, elle aura le pouvoir de décider ou de ratifier tout acte concernant les opérations de la Société, étant précisé qu'aucune résolution ne sera valablement adoptée à moins d'être approuvée par le Gérant.

Art. 23. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu qui sera spécifié dans la convocation à la réunion, le quatorzième jour du mois de mai, à 10 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Art. 24. Autres assemblées générales

Le Gérant ou le Conseil de Surveillance sont chacun en mesure de convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires.

Ces réunions doivent être convoquées par le Gérant si les actionnaires représentant au moins un cinquième du Capital Total de la Société le demandent.

Art. 25. Convocation

Les actionnaires se réuniront sur la convocation du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que la réunion ait lieu à la demande du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du Capital Total de la Société), sur convocation à l'assemblée indiquant l'ordre du jour et envoyée au moins 30 jours avant la réunion à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire.

Si des Actions Préférentielles Classe B existent au porteur, en conformité aux dispositions de l'article 8 des Statuts, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera convoquée par une notice (indiquant l'ordre du jour) publiée deux fois, à quinze jours d'intervalle et au moins quinze jours avant la réunion, au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C et dans deux journaux luxembourgeois.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires devra aussi décrire toute proposition de changement des Statuts lorsque tel est le cas et, si les changements visent l'objet ou la forme sociale de la Société, inclure le texte tel que modifié.

Les actionnaires devront recevoir toute information relative aux points figurant à l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans notification préalable.

Art. 26. Présence - Représentation

Tous les Actionnaires sont en droit d'assister et de participer à toutes les Assemblées Générales des Actionnaires.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A ont droit de vote sur tous les points sur lesquels les actionnaires ont le droit de voter en vertu de la Loi et des présents Statuts.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B ne sont pas en droit de voter à l'Assemblée Générale des Actionnaires à moins que ce droit ne leur soit accordé en vertu des dispositions de l'article 46 de la Loi, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des présents Statuts, ou en vertu des présents Statuts.

Dans les cas où les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sont ainsi en droit de voter, chacune des Actions Préférentielles Classe B donne droit à un vote.

Lorsque les détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sont en droit de voter, l'ensemble des Actionnaires votera comme s'il n'y avait qu'une seule classe d'actions à moins que la loi applicable ou les Statuts ne requiert un vote séparé par classe d'actions.

Tous les actionnaires voteront comme une seule classe sauf en cas de changement des présents Statuts qui modifieraient ou abrogeraient les droits respectifs d'une ou plusieurs classes d'actions.

Un actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex, une autre personne comme son représentant, laquelle n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Toute société ou toute autre entité légale qui est actionnaire peut, par la voie d'un agent dûment autorisé, donner procuration, ou peut autoriser par lettre, courrier électronique ou télécopie, toute personne qu'elle pense être à même d'agir comme son représentant à toute Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve de la présentation de la preuve de cette autorisation à la demande du Manager.

Le Gérant peut déterminer la forme de la procuration et demander que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions ne peuvent désigner qu'un représentant pour les représenter lors de l'Assemblée Générale.

Art. 27. Délibérations

L'Assemblée Générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le Président de l'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'Assemblée Générale des Actionnaires élira un scrutateur à choisir parmi les individus présents.

Ils forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 28. Vote

Une liste de présence, indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'actions pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'eux ou par leur représentant préalablement à l'ouverture des débats.

L'Assemblée Générale des Actionnaires ne peut délibérer et voter que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à un vote, sous réserve des dispositions de l'article 26 ci-dessus.

Sauf dans les cas où la loi en disposerait autrement ou dans les cas où les Statuts en disposerait autrement, les résolutions d'une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée nécessiteront le vote positif d'une majorité simple des votes émis par (i) les Actionnaires Classe A, présents ou représentés, pour toute question autre que celles pour lesquelles le vote de l'ensemble des actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B conformément à la Loi et aux présents Statuts, est requis, (ii) les Actionnaires Classe A et les Actionnaires Classe B, votant ensemble comme une classe unique, présents ou représentés, concernant les points indiqués dans l'article 46 de la Loi, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des présents Statuts, ainsi que ceux mentionnés ci-après, et (iii) les Actionnaires Classe A, présents ou représentés, et le consentement unanime des Actionnaires Classe B concernant l'affectation du Dividende Préférentiel Classe B à la Réserve Spéciale Classe B, étant entendu que toute résolution ne pourra être valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Une Assemblée Générale des Actionnaires, tenue sous la forme extraordinaire, dûment convoquée, pourra modifier toutes dispositions des Statuts. Les résolutions, pour être adoptées, devront être approuvées par deux tiers au moins des votes émis par (i) les Actionnaires Classe A, présents ou représentés, pour toutes modifications des Statuts autres que celles pour lesquelles le vote de l'ensemble des actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B conformément à la Loi et aux présents Statuts, est requis, (ii) les Actionnaires Classe A et les Actionnaires Classe B, votant ensemble comme une classe unique, présents ou représentés, concernant les modifications des Statuts indiqués dans l'article 46 de la Loi, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des présents Statuts, ainsi que ceux mentionnés ci-après (autre que les modifications statutaires mentionnées ci-après au point (iii)), et (iii) les Actionnaires de Classe A, respectivement les Actionnaires de Classe B, présents ou représentés, votant par classes, pour toutes modifications des Statuts affectant, de quelque manière, les droits des Actionnaires Classe B, conformément aux dispositions de l'article 68 de la Loi, y compris l'émission de nouvelles actions porteuses de droits préférentiels et la conversion d'Actions Préférentielles Classe B en Actions Ordinaires Classe A, tel qu'il y est fait référence dans l'article 7 des Statuts, étant entendu que toute résolution ne pourra être valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Les questions suivantes nécessiteront un accord unanime de tous les actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B:

- 1) Le transfert du siège social de la Société dans une juridiction étrangère;
- 2) Toute modification de la méthode de calcul ou du pourcentage du Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B, mentionné sous la définition du Dividende Préférentiel Classe B, sous l'article 1 des Statuts, utilisé pour déterminer le Dividende Préférentiel Classe B.
- 3) Tout remboursement de compte prime d'émission nécessite le vote positif d'une majorité simple des votes émis par tous les actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B.

Chapitre VI.- Exercice Social, Partage des bénéfices et Commissaire aux comptes**Art. 29. Exercice Social**

L'exercice Social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 30. Comptes annuels

Les comptes annuels sont établis par le Gérant à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les bénéfices contrôlés et non consolidés relatifs à chaque exercice social, après déduction des frais généraux et d'exploitation, charges et dépréciations, et disponibles pour la distribution, constitueront les bénéfices nets de la Société concernant cette période (les «Bénéfices Nets»).

Sur les Bénéfices Nets, cinq pour cent (5%) devront être prélevés et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital souscrit de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent, sous réserve des conditions établies dans la Loi, être versés sur décision du Gérant.

Art. 31. Partage des Bénéfices

A la clôture de chaque exercice social, l'Assemblée Générale des Actionnaires devra constater, conformément à l'article 46 de la Loi, l'existence de Bénéfices Nets suffisants pour déterminer la disponibilité du Dividende Préférentiel Classe B.

A condition de recevoir le consentement unanime des Actionnaires Classe B, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pourra décider d'affecter le Dividende Préférentiel Classe B au Compte Réserve Spéciale Classe B, qui restera attaché aux Actions Préférentielles Classe B.

Sous réserve des dispositions établies ci-dessus, les Actions seront associées au paiement de dividendes (intérimaires ou finaux selon les cas) selon l'ordre de priorité suivant:

Conformément aux dispositions établies ci-dessus, le montant du Dividende Préférentiel Classe B devra d'abord être entièrement payé aux Actionnaires Classe B, sur tout dividende final ou affecté en premier au Compte Réserve Spéciale Classe B, en conformité avec les dispositions établies ci-dessus, avant le paiement de tout autre dividende, si tel était le cas, aux Actionnaires Classe A.

Le montant du Dividende Classe A doit être payé aux Actionnaires Classe A en totalité, sur tout dividende final, après paiement du Dividende Préférentiel Classe B.

Art. 32. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui pourront être actionnaires ou non.

Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pour une période maximum de six ans. Le commissaire aux comptes devra rester en fonction jusqu'à sa ré-élection ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute, sur proposition du Gérant, par une décision prise en Assemblée Générale des Actionnaires, y compris les Actionnaires Classe B, conformément à l'article 28 ci-dessus.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets seront distribués, en priorité aux Actionnaires Classe B, par remboursement du Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Préférentielles Classe B, et si des actifs suffisants sont disponibles pour les Actionnaires Classe A, par remboursement du Montant Préférentiel de Liquidation des Actions Ordinaires Classe A.

Chapitre VIII.- Loi Applicable

Art. 34. Loi Applicable

Toute question qui ne serait pas régie par les présents Statuts devra être réglée conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice fiscal de la Société commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2003.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, dûment représentées, déclarent par la présente souscrire comme suit aux Actions émises par la Société:

1) La société BRASSTOWN LLC, préqualifiée, souscrit à 199.100 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent) Actions Ordinaires Classe A, et procède à leur libération à hauteur de 100% par un apport en espèces d'un montant total de USD 2.190.100,- (deux millions cent quatre-vingt-dix mille cent dollars américains), ledit montant incluant (i) le paiement de USD 1.991.000,- (un million neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars américains) au compte du capital social souscrit de la Société et (ii) le paiement de USD 199.100,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dollars américains) sur le Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A, et

2) La société 314 COMMONWEALTH AVE. Inc., préqualifiée, souscrit à 1 (une) Action Préférentielle Classe B, et procède à sa libération à hauteur de 100% par une contribution en espèces d'un montant total de USD 10.000,- (dix mille dollars américains) ledit montant incluant (i) le paiement de USD 10,- (dix dollars américains) au compte du capital social souscrit de la Société et (ii) le paiement de USD 9.990,- (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains) sur le Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B.

La preuve de ces paiements en espèces, mentionnés ci-dessus, tels qu'indiqués sous les points 1 et 2, a été présentée au notaire soussigné par un certificat daté du 10 janvier 2003, délivré par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, au notaire soussigné qui atteste formellement de la disponibilité du montant total de USD 2.200.100,- (deux millions deux cent mille cent dollars américains).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et atteste expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Les frais, coûts, salaires ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société à l'occasion de sa constitution sont approximativement évalués à EUR 29.000,- (vingt-neuf mille euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la Société est évalué à EUR 2.146.308,78 (deux millions cent quarante-six mille trois cent huit euros et soixante-dix-huit cents) et les primes d'émission à EUR 225.399,02 (deux cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et deux cents), soit un total de EUR 2.371.707,80 (deux millions trois cent soixante et onze mille sept cent sept euros et quatre-vingts cents).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée»). L'Actionnaire Classe A ayant constaté que l'Assemblée est régulièrement constituée, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes est fixé à un (1);
- 3) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:
 - Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Monsieur Federigo Cannizzaro, directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

4) La société ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

6) Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

L'Actionnaire Classe B a, à ce stade de l'Assemblée, recouvré ses droits de vote conformément à l'article 7 des Statuts, en vue de prendre, ensemble avec l'Actionnaire Classe A, la résolution suivante:

7) Le montant de USD 1,- (un dollar américain) devra être déduit du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B et affecté à la réserve légale de la Société, et le montant de USD 199.100,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dollars américains) devra être déduit du Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A et affecté à la réserve légale de la Société, conformément à l'article 30 des Statuts.

En vertu de la septième résolution, les actionnaires attestent que le compte réserve légale de la Société est crédité d'un montant de USD 199.101,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent un dollars américains) représentant 10% de la valeur nominale du capital social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que, sur requête de la partie présente, le présent acte a été rédigé en anglais et en français. A la demande de la même partie présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été donnée à la personne présente, dont les nom, prénom, état civil et domicile sont connus du notaire, ladite personne présente a, devant notaire, signé le présent acte.

Signé: A. Brewer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 137S, fol. 79, case 6. – Reçu 20.947,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 2003.

T. Metzler.

(07876/222/1155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SCG STE MAURICE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in process of registration at the Luxembourg trade register.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is SCG STE MAURICE 3, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least one manager of the Category A (hereinafter referred as «manager A») and at least one manager of the Category B (hereinafter referred as «manager B»). The managers need not to be partners of the Company. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any manager A of the Company, by the joint signature of a manager A and a manager B of the Company, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners' decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company SCG STE MAURICE 3, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Managers

1) The following are appointed as managers A for an undetermined duration:

Mr Jerome Silvey, investment manager, residing at STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

Mr Jeff Dishner, investment manager, residing at STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

Mr Steven Finkelstein, attorney, residing at RINALDI, FINKELSTEIN & FRANKLIN, L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

Mr Ellis Rinaldi, attorney, residing at RINALDI, FINKELSTEIN & FRANKLIN, L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

2) The following is appointed as manager B for an undetermined duration:

Mr Gérard Becquer, external auditor (réviseur d'entreprises), residing at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any manager A of the Company, by the joint signature of a manager A and a manager B of the Company, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Address

The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du registre de commerce de Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera SCG STE MAURICE 3, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de la Catégorie A (ci-après «gérant A») et d'au moins un gérant de la Catégorie B (ci-après «gérant B»). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un gérant A de la société, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la société, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société SCG STE MAURICE 3, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Gérance

1) Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

Monsieur Jerome Silvey, gestionnaire d'actifs, demeurant à STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

Monsieur Jeff Dishner, gestionnaire d'actifs, demeurant à STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

Monsieur Steven Finkelstein, avocat, demeurant à RINALDI, FINKELSTEIN & FRANKLIN, L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

Monsieur Ellis Rinaldi, avocat, demeurant à RINALDI, FINKELSTEIN & FRANKLIN, L.L.C., 591 West Putnam Ave, Greenwich, CT 06830 USA

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un gérant A de la société, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la société, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Adresse

Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 9, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

J. Elvinger.

(07887/211/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

RMT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 81.230.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 3 janvier 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 5.758,11 EUR

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Carlo Reding, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables, Réviseurs d'entreprises

Signature

(07744/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BAREIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 81.192.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 3 janvier 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 6.396,94 EUR

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Gérard Raulet, employé privé, demeurant à Cosnes et Romain (France);
- Monsieur Christophe Poinsot, employé privé, demeurant à Hagondange (France);
- Monsieur Michael Zenner, employé privé, demeurant à Mettlach (Allemagne).

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables, Réviseurs d'entreprises

Signature

(07745/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ETABLISSEMENTS GEIBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.111.

L'an deux mille trois, le huit janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Johnny Geiben, employé privé, demeurant à L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch;
- 2.- Monsieur Eugène Geiben, rentier, demeurant à L-4431 Belvaux, 66, rue des Champs.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENTS GEIBEN S.à r.l., avec siège social à L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch,

constituée sous la dénomination de ETABLISSEMENTS FRANCIS BLASEN, aux termes d'un acte reçu par Maître Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 1975, publié au Mémorial C numéro 190 du 10 octobre 1975,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de trois actes reçus par Maître Tony Bernard, prénommé, en date du 21 novembre 1976, publié au Mémorial C numéro 43 du 3 mars 1976 et en date du 18 mai 1979, publié au Mémorial C, numéro 208 du 8 septembre 1979 et aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 67 du 17 février 1994,

dont le capital social de huit cent mille francs (800.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Monsieur Johnny Geiben, prénommé, sept cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	798
2.- Monsieur Eugène Geiben, prénommé, deux parts sociales	2
Total: huit cents parts sociales	800

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social en Euros de sorte que le capital représente maintenant dix-neuf mille huit cent trente et un euros et quarante-huit cents (€ 19.831,48). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) les associés déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de cent soixante-huit mille et cinquante-deux cents (€ 168,52) pour pouvoir disposer d'un capital de vingt mille euros (€ 20.000,-).

Ensuite de ce qui précède les associés décident de modifier l'article cinq (5) des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (€ 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer l'article six (6) des statuts qui reflète la répartition du capital et de renuméroter en conséquence les articles 7 et suivants des statuts.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le nouvel article neuf (9) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Geiben, E. Geiben, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2003, vol. 884, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07785/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ETABLISSEMENTS GEIBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.111.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 janvier 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07786/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ACIOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 62.851.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 303 du 4 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 439 du 21 juin 2000.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 7 janvier 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2003, vol. 884, fol. 67, case 7

- que le siège social de la société a été transféré de L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer à L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.
- que la rubrique siège social (article 3 des statuts) a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Dudelange.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07780/219/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ACIOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 62.851.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 janvier 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07782/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

UNITED COMPANIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.971.

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UNITED COMPANIES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B numéro 10.971,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 1973, publié au Mémorial C numéro 134 du 6 août 1973, dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 6 mars 1980, publié au Mémorial C numéro 121 du 16 juin 1980, et
- en date du 2 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 105 du 13 mars 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que chaque action avait une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) et que le capital était de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions,

que ce capital a été converti en cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 2 mars 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 581 du 16 août 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée.

Modification de l'article 1^{er} des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante: L'assemblée décide de prolonger la durée de la société en durée illimitée.

Suite à cette décision le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{me} alinéa.** La société a une durée illimitée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2003, vol. 884, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07776/219/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

UNITED COMPANIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 10.971.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 janvier 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003.

F. Kessler.

(07779/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

RASGOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 14, Kremesch Oicht.

R. C. Luxembourg B 79.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 12 décembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration décide de reporter à nouveau la perte de l'année 2001 d'un montant de 9.116,91 EUR.

Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. R. Sulkers, Luxembourg;

Mme A. Gugasyan, Luxembourg;

Mme J.H. Brouwers, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Commissaire aux comptes

WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(07748/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SIBA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.780.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale du 28 janvier 2002

AFFECTATION DU BENEFICE

Les actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8.920.706,- francs aux résultats reportés.

Le Conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;
Monsieur Eric Lux, Hesperange;
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(07749/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

IPSILUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 48.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 29 novembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.415.044 LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;
Monsieur Eric Lux, Hesperange, administrateur-délégué;
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(07750/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

CTM BENELUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 77.454.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour CTM BENELUX, GmbH

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07767/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

UNICUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 40.483.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07792/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

UNICUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 40.483.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07794/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 56.202.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07768/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ZITALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 32.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale du 28 novembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale	116.260,- LUF
Résultats reportés.	2.208.939,- LUF
	<hr/>
	2.325.199,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Eric Lux, demeurant à Hesperange,

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., sis à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(07757/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

WEST LUXCON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.810.

STATUTES

In the year two thousand two, on the seventeenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Christian Klar, Director, residing in Luxembourg;

acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme WEST LUXCON HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg section B number 88.810, having its registered office at 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1508 of October 18, 2002;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 16th of December 2002;

an extract of the minutes of the said meeting, signed 'ne varietur' by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme WEST LUXCON HOLDINGS S.A., amounts currently to EUR thirty-one thousand Euro (Euro 31,000), divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) bearer shares with a par value of one Euro twenty-five cent (Euro 1.25) each, fully paid up.

II.- That on terms of article five (5.2.) of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at two hundred million Euro (Euro 200,000,000) and the Board of Directors has been authorized from August 8, 2002 until 31st August 2007 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five (5.1.) of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its said above meeting on December 16, 2002 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of Euro 86,250,000 (eighty-six million two hundred and fifty thousand Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of Euro 31,000 (thirty-one thousand Euro) to Euro 86,281,000 (eighty-six million two hundred and eighty-one thousand Euro) by creating and issuing 69,000,000 (sixty-nine million) new shares with a par value of Euro 1.25 each (one point twenty five Euro), and on payment of a share premium in an amount of Euro 41,599.27 (forty-one thousand five hundred and ninety-nine point twenty-seven Euro).

IV.- That the Board has acknowledged receipt of the waiver of WestLB AG and WEST-ISH-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, as existing shareholders in the share capital of the Company, to their preferential right to subscribe to the shares under issuance and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscription of the new 69,000,000 (sixty nine million) shares by WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, having its registered office in Düsseldorf.

V.- That the 69,000,000 (sixty nine million) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption of WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, a German company having its registered office in Düsseldorf, Germany.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in a balance sheet of the contributed company.

In addition to possibly the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

Evaluation

The total net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 86,291,599.27.

Report of the auditor

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to the report of PricewaterhouseCoopers in Luxembourg represented by Messrs Schiffler and Mees who concludes:

«Als Ergebnis unserer Prüfung bescheinigen wir hiermit, dass uns keine Umstände bekannt geworden sind, die darauf hindeuten würden, dass der Wert der Sacheinlage nicht mindestens gleich der Anzahl und dem Wert der im Gegenzug neu auszugeben Aktien und des Agios ist.»

«As conclusion to our report, we hereby declare that nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the value of the new shares issued, and the share premium.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Effective implementation of the contribution

WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of WEST LUXCON HOLDINGS S.A. of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each

country as far as it will be concerned in order to duly formalize the property's transmission of and to render it effective anywhere and toward any third party.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«Art. 5. First paragraph.

The subscribed capital is set at Euro 86,281,000 (eighty-six million two hundred and eighty-one thousand Euro), represented by 69,024,800 (sixty-nine million twenty-four thousand and eight hundred) shares with a par value of Euro 1.25 each (one point twenty-five Euro).»

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian Klar, Director, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme WEST LUXCON HOLDINGS S.A., ayant son siège social à 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88.810, constituée suivant acte reçu le 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1508 du 18 octobre 2002

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 16 décembre 2002; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme WEST LUXCON HOLDINGS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR trente et un mille euro (Euro 31.000), divisé en vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions au porteur d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (Euro 1,25) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5.2.) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cents millions d'euro (Euro 200.000.000) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 8 août 2002 et jusqu'à la date du 31 août 2007, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 16 décembre 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 86.250.000,- (quatre-vingt-six millions deux cent cinquante mille euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 86.281.000,- (quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-un mille euros) par la création et l'émission de 69.000.000 (soixante-neuf millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,25,- (un euro et vingt-cinq cents), moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 41.599,27 (quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept cents).

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires WestLB AG et WEST-ISH-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, ont renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des 69.000.000 (soixante-neuf millions) actions nouvelles par WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, société allemande avec siège à Düsseldorf, Allemagne.

V.- Que les 69.000.000 (soixante-neuf millions) d'actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée.

Outre éventuellement les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 86.291.599,27.

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Messieurs Schiffler et Mees, et son rapport daté du 13 décembre 2002 conclut comme suit:

Conclusion:

«En conclusion de notre rapport nous déclarons que, rien n'est venu à notre attention de nature à nous porter à croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Réalisation effective de l'apport

WEB WESTEUROPA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de WEST LUXCON HOLDINGS S.A. de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 86.281.000,- (quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt un mille euros), divisé en 69.024.800 (soixante-neuf millions vingt-quatre mille huit cents) actions au porteur d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (Euro 1,25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Klar, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 1375, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

J. Elvinger.

(07889/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

WEST LUXCON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.810.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(07890/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ORBILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21-23, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 81.875.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour ORBILUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07769/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ALEURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.500.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour ALEURO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07771/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BEIM FIGARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 23, rue Enz.
R. C. Luxembourg B 26.725.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour BEIM FIGARO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07772/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EPSILUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 32.084.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale du 29 novembre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 2.479.968,- LUF

Conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;

Monsieur Eric Lux, Hesperange;

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(07751/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

PROMOTIONS LAHURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R. C. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07801/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

JAWA'S ZOO SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Goetzingen, 17, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.940.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 20 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 janvier 2003.

Pour JAWA'S ZOO SHOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(07770/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

PROMECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07803/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

REAL SOFTWARE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 25.927.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07804/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MOARTPLAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 223, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.172.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07806/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

XILUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.940.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 2 décembre 2002

AFFECTATION DES RESULTATS

Les actionnaires décident de reporter la perte de l'exercice 2001 s'élevant à 2.113.929,- francs.

Composition du conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;

Monsieur Eric Lux, Hesperange;

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(07753/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

IOTALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 33.661.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 23 décembre 2002

AFFECTATION DU BENEFICE

- Report à nouveau 3.151.000,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg,

Monsieur Eric Lux, Hesprange,

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables, Réviseurs d'entreprises

Signature

(07754/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.535.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Signatures

(07821/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.535.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société

I. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2002 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration:

(1) distribution d'un dividende de EUR 230,51 par action, soit un montant total de	691.530,00 EUR
sur les 3.000 actions représentant le capital	
(2) report à nouveau du solde de	21,69 EUR
Total de l'affectation	691.551,69 EUR

II. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2002, le terme du mandat des administrateurs a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2004:

M. Raymond Kirsch, président;
 M. Alphonse Sinnes, vice-président;
 M. Michel Birel, administrateur;
 M. Gilbert Ernst, administrateur;
 M. Jean-Claude Finck, administrateur;
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
 M. Camille Thommes, administrateur;
 M. Armand Weis, administrateur.

III. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank Mosar, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Frank Mosar, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07822/012/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.535.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2003

1) L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2002, le terme du mandat des administrateurs a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à l'échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2004:

M. Raymond Kirsch, président;
 M. Alphonse Sinnes, vice-président;
 M. Michel Birel, administrateur;
 M. Gilbert Ernst, administrateur;
 M. Jean-Claude Finck, administrateur;
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
 M. Camille Thommes, administrateur;
 M. Armand Weis, administrateur.

2) L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank Mosar, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Frank Mosar, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2004.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07823/012/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.
